

Contrats de t  l  communication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du R  glement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgarion des renseignements relatifs aux d  penses

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : avril    juin

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en r��serve	Co��ts d'acquisition	Co��ts de service mensuels
Telus	T��l��phone cellulaire	0	0	0,00 \$	- \$
Telus	Cl�� cellulaire	0	0	0,00 \$	- \$
Telus	Point d'acc��s	1	0	0,00 \$	8,70 \$
Telus	Tablette	2	0	23,49 \$	17,40 \$
Telus	T��l��phone intelligent	74	12	85,19 \$	2 750,25 \$
Total		77	12	108,68 \$	2 776,35 \$
Toal des co��ts					2 885,03 \$

Informations compl  mentaires :

- Les co  ts d'acquisition comprennent, pour chaque type d'appareil, le co  t total des   quipements, incluant les accessoires et les co  ts de services du trimestre pour les nouvelles lignes cellulaires;
- Les co  ts de services mensuels incluent, pour chaque type d'appareils, le montant total pay   pendant le trimestre pour l'ensemble des forfaits cellulaires actifs, qu'ils soient mis en circulation ou en r  serve;
- Un appareil cellulaire peut poss  der soit un forfait pour la voix, un forfait pour les donn  es ou les deux forfaits simultan  ment.